



Frais lors d'hospitalisation en clinique

Par **phil10**, le **15/12/2015** à **20:59**

Bonjour,

Mon épouse est hospitalisée pour la 5ème fois dans une clinique psychiatrique car elle souffre de trouble bipolaires et est reconnue travailleuse handicapée.

Depuis sa dernière hospitalisation, les règles de tarification de la clinique ont fortement évolué et lors de son admission aujourd'hui, nous nous sommes rendu compte, entre autre, que le service télévision est devenu payant et que son montant me semble abusif (5€ par jour). Sachant que l'hospitalisation dure au minimum 3 semaines, cela induit un coût d'au moins 100€ par hospitalisation. En plus de cela, comme il y a deux personnes par chambre, il faut aussi louer un casque pour éviter de déranger le voisin qui se repose juste à coté (à cause d'un trouble du même type ou autre, dépression...).

Ma question est donc la suivante :

Une telle tarification n'est elle pas abusive pour une personne en situation de fragilité psychologique ?

Si oui, que faire ?

Une partie de nos réserves financières ont été épuisées il y a quelque années à cause de cette maladie et des achats compulsifs qu'elle a engendré.

Merci d'avance.

Par **morobar**, le **16/12/2015** à **10:26**

Bonjour,

Je n'ai jamais connu de service TV gratuit dans les hôpitaux que j'ai pu fréquenter ces dernières années.

Et j'en ai connu 5 avec plusieurs séjours dans quelques uns.

Je n'ai jamais eu de casque non plus même en chambre double.

Le tarif semble dans la fourchette normale de ce que j'ai pu payer.

Mais certaines mutuelles remboursent ces frais annexes.

Par **amajuris**, le **16/12/2015** à **11:32**

bonjour,

vous n'avez aucune obligation de souscrire à ce service télévision si le coût vous paraît exagéré.

salutations